

## COMPTE RENDU CTL DU 24/11/2015

Le 24/11/2015, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFiP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Rattachement de la gestion hospitalière à la trésorerie de Beaune suite à la fusion des EPS de Nuits-Saint-Georges et Beaune ( pour avis )
- 2 - Mise en gestion conjointe du SPF Dijon 3 par le SPF Dijon 1 ( pour information )
- 3 - Expérimentation du service facturier pour les dépenses de la Justice ( pour information )
- 4 - Fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté au 01/01/16 : impact sur les services de direction exerçant des missions régionales et sur la Paierie Régionale ( pour avis )
- 5 - Questions diverses.

**La CGT Finances Publiques 21 a lu une déclaration liminaire dont vous trouverez une copie en fin de document.**

Cette déclaration orientée sur la sécurité des agents et des contribuables, a fait l'objet d'un débat.

**Nous demandons que la directrice prenne la décision d'avoir recours à des vigiles certifiés afin de garantir la sécurité de tous, suite aux tragiques événements récents et la forte affluence de ces derniers jours à l'accueil des Centres des Finances Publiques de Côte d'Or et plus particulièrement sur le site de la Boudronnée**  
**Notre demande, appuyée par d'autres organisations syndicales, a été refusée dans un premier temps.**

**Cependant, après avoir longuement justifié le bien fondé de notre demande, la directrice a semblé être prête à accéder à notre requête.**

**Elle a indiqué que la direction allait faire les démarches nécessaires.**

**Nous espérons avoir les résultats très rapidement.**

**1 - Rattachement de la gestion hospitalière à la trésorerie de Beaune suite à la fusion des EPS de Nuits-Saint-Georges et Beaune ( pour avis )**

**Extraits des documents du CTL :**

### **LE CONTEXTE :**

*Par délibérations des 19 mai et 22 juin, les conseils de surveillance des Hospices Civils de Beaune et du centre hospitalier de Nuits-Saint-Georges ont adopté le projet de fusion entre les centres hospitaliers au 1er janvier 2016.*

*Un arrêté portant fusion-absorption a été validé par l'Agence Régionale de Santé ( ARS ) de Bourgogne le 29 juillet 2015.*

### **LE PROJET :**

*La DRFiP se voit conduite d'adapter son réseau suite à la décision de l'Agence Régionale de Santé de réorganiser la gestion des établissements hospitaliers en les fusionnant.*

*Il est donc décidé de transférer la gestion hospitalière de l'EPS de Nuits-Saint-Georges à la trésorerie spécialisée de Beaune qui devient dès lors la trésorerie de rattachement du centre hospitalier de Nuits-Saint-Georges. En effet, les Hospices Civils de Beaune relevant de la trésorerie de Beaune, c'est le poste de Beaune qui a été retenu.*

*En intégrant les missions de la gestion hospitalière de la trésorerie mixte de Nuits-Saint-Georges dans une structure plus importante comme la trésorerie spécialisée de Beaune qui est actuellement organisée selon le principe de la polyvalence en matière de comptabilités sur trois secteurs (« Dépenses », « Recettes », « Comptabilité »), la continuité de service et la mutualisation des pratiques permettront une meilleure efficacité.*

*La distance séparant la trésorerie mixte de Nuits-Saint-Georges de la trésorerie spécialisée de Beaune est de 18 kms pour une durée de 25 mns.*

Le CHS du 12 novembre a rendu un avis défavorable au motif d'une surcharge de travail à venir pour la trésorerie de Beaune.

Lors du vote nous nous sommes **abstenus**.

## **2 - Mise en gestion conjointe du SPF Dijon 3 par le SPF Dijon 1 ( pour information )**

Suite au départ à la retraite du responsable du SPF3 prévu le 1<sup>er</sup> avril 2016, il a été décidé de mettre en gestion conjointe ce SPF avec le SPF1.

L'intérim sera assuré par le responsable du SPF1 à partir du 15 février 2016.

A terme, cet emploi va être supprimé dans le cadre du volet emploi du PLF2016, ce que regrette fortement la CGT21.

Le CHS du 12 novembre a rendu un avis défavorable au motif de la dégradation des conditions de travail du SPF3.

## **3 - Expérimentation du service facturier pour les dépenses de la Justice ( pour information )**

**Extraits des documents du CTL :**

### ***Le contexte***

*Dans le cadre de la réforme de l'État et en application de la décision n°8 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2013, la DGFIP a, en octobre 2014, sollicité certaines régions pour lancer une expérimentation avec le ministère de la justice pour déployer des services facturiers.*

*La DRFiP de Dijon et la DDFiP de Nancy ont été retenues pour expérimenter, en 2016, le service facturier des dépenses du ministère de la justice, plus particulièrement des dépenses de la direction des services pénitentiaires et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.*

### ***Au niveau local***

*La mise en place du « SFACT justice » de Dijon se fera de façon progressive : au 1<sup>er</sup> mars 2016, puis au 1<sup>er</sup> juin 2016 et enfin, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.*

*Il aura notamment en charge, la réception et la mise en paiement des factures du ministère de la justice et plus précisément, de la direction des services pénitentiaires et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse des régions Centre et Bourgogne.*

*Le « SFACT justice » de Dijon sera rattaché au service Dépense de la DRFiP 21.*

A terme, il devrait y avoir 18 agents dans ce service à l'horizon 2017 (9 issus de la DGFIP et 9 issus de la Justice).

Dans un premier temps ce service serait dans les locaux actuels et par la suite, des travaux sont envisagés avec l'idée de maintenir ce service au sein de la direction.

#### **4 - Fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté au 01/01/16 : impact sur les services de direction exerçant des missions régionales et sur la Paierie Régionale ( pour avis )**

**Extraits des documents du CTL :**

##### **Le contexte**

*La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 prévoit qu'au 1er janvier 2016, la région Bourgogne et la région Franche-Comté fusionnent pour former une seule et même région, la région Bourgogne-Franche-Comté.*

*A l'occasion du conseil des ministres du 22 avril dernier, le préfet préfigurateur de la région Bourgogne et du département de la Côte d'or a été désigné afin de proposer une nouvelle organisation régionale de l'Etat pour la grande région.*

*Le 31 juillet, le Gouvernement a communiqué la carte des sièges des futures directions régionales et arrêté Dijon comme ville-siège de la future nouvelle région pour l'Etat.*

*Les directeurs régionaux préfigurateurs ont également été désignés afin de piloter la réforme de l'administration territoriale de l'Etat pour chaque nouvelle grande direction. Ils sont notamment chargés de définir et conduire les grandes étapes de mise en place de la nouvelle organisation du 1er janvier 2016 à fin 2018 ainsi que d'accompagner les agents publics dans la réforme.*

*Pour les Finances publiques, Madame Martine VIALLET, directrice de la DRFiP de Franche-Comté et du Doubs a été désignée préfiguratrice.*

*Ainsi, dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat, les projets d'organisation générale des services régionaux de l'Etat font ressortir, s'agissant de la future DRFiP Bourgogne-Franche-Comté, des impacts organisationnels sur les services exerçant des missions régionales au sein de la direction à savoir :*

- le contrôle budgétaire régional (CBR)*
  - la mission des études économiques et financière (MEEF)*
  - la politique immobilière de l'Etat (RPIE)*
- ainsi que sur la paierie régionale.*

##### **Modification du nom de la direction (pour information)**

*La dénomination de l'actuelle direction régionale Finances publiques de Bourgogne et de la Côte-d'Or deviendra au 1er janvier 2016, direction régionale des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte-d'Or.*

Le CHS du 12 novembre a rendu un avis défavorable.

**La CGT21 a souligné le nombre trop important d'emplois supprimés dans le cadre de cette réforme. En conséquence, nous avons voté « contre ».**

**Mme Viallet ne pouvant être présente à ce CTL, la CGT le regrette fortement**

## **5 - Questions diverses.**

### **- Suppression de l'emploi du gardien-concierge de la Boudronnée**

L'actuel gardien, M Chapon, part en retraite le 1<sup>er</sup> avril 2016 et ne sera pas remplacé. Cet emploi a été transformé en Agent de Service Technique (AST).

**Le gardiennage nocturne sera assuré par des alarmes et l'ouverture des portails sera automatisé...**

**La CGT 21 a rappelé à notre direction que les machines ne remplacent pas l'homme sur certains services.**

### **- Logement de fonction du concierge**

Suite à la réorganisation de l'accueil, il est envisagé de transformer ce logement en salle de réunion.

Une partie des salles de réunion actuelles pourraient devenir des box d'accueil.

### **- Réunion de travail pour l'accueil au CDIF**

Vendredi 20 novembre, une réunion s'est déroulée à la Boudronnée afin de discuter sur l'accueil du CDIF.

Suite aux futurs travaux de l'ascenseur central, il a été décidé d'expérimenter cet accueil au rez-de-chaussée dans les locaux situés près de la cantine. Actuellement, 3 bureaux sont occupés (ATSCAF, Standard et Services Communs).

**A suivre.**

### **- DUERP**

Des réunions seront à prévoir mi-janvier : M Mertzweiller demande des volontaires pour y participer.

### **- CTL Emplois et nouvelle directrice**

A la vue du planning très chargé de décembre, Mme Recor reporte le CTL Emploi en janvier 2016.

Elle en a profité pour signaler que c'est la dernière fois qu'elle présidait un CTL. Elle a remercié toutes les organisations syndicales avec lesquelles elle a apprécié ces années d'échanges et de dialogues.

**Mme Recor a précisé qu'elle quittait ses fonctions à la fin de cette semaine et que Mme Viallet actuelle DRFIP25, arriverait comme Directrice Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte d'or le 01/01/2016.**



## DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 24/11/2015

Nous sommes réunis ce 24/11/2015 pour un CTL où nous allons aborder différents sujets.

Ce CTL se tient dans un contexte particulier du fait des attentats du 13/11/2015.

Comme l'a rappelé le Directeur général, la DGFIP a été touchée par ces attentats au travers du décès d'un collègue et de la perte d'un enfant par une collègue au Bataclan ainsi que par les blessures subies par un autre collègue au stade de France.

La Direction générale s'est mise à la disposition des agents des Finances publiques pour l'accompagnement des familles et la mise en place de cellules de soutien psychologique.

Compte tenu de la période particulièrement chargée pour les agents en matière d'accueil en lien avec la suppression de la demie-part des veufs et des veuves, il a été décidé du report de l'échéance de la taxe d'habitation au 23 novembre 2015.

Concernant la sécurité des agents, des sites et des usagers : VIGIPIRATE ATTENTAT est confirmé à son plus haut niveau. Mais pour la Direction générale, « il ne faut pas baisser le rideau », essayer de raison garder et ne pas céder à l'anxiété.

**Le Directeur général a clairement expliqué que les agents des Finances publiques n'étant ni formés ni habilités à la fouille même visuelle des sacs, seuls des vigiles habilités pourront le faire. De plus, la présence de vigiles rassurera les usagers et les agents. Il n'y aura pas de censure budgétaire sur les questions de sécurité et les vigiles en particulier.**

L'obligation de recours à des vigiles certifiés est la seule limite liée à un marché de la sécurité actuellement un peu saturé. **Le rôle des directeurs locaux sera de trouver des solutions locales réfléchies, raisonnables et adaptées. Aussi une grande latitude et flexibilité leur sont données, par exemple sur l'adaptation des horaires et les possibilités de réception privilégiant l'accueil sur rendez-vous.**

Le DG affirme que le renforcement d'autres administrations telle la Douane le sera sans contribution de la DGFIP à ces dépenses. De même le financement des mesures de sécurité actuelles ne rentrera pas dans le cadrage national budgétaire.

La parole du Président de la République est bien confirmée : « le pacte de sécurité, l'emporte sur le pacte de responsabilité ». Il n'y aura pas de dispositifs de rencontre institutionnelle sur le sujet de la sécurité. **En local, les directeurs rencontreront les représentants locaux du personnel.**

**Est-il prévu une rencontre sur ce sujet à la DRFIP 21 ?**

**A la demande des représentants des personnels, un cadrage national sera effectué par écrit.**

Pour l'instant, il existe la note du 28 janvier 2015, qui donne un certain nombre de consignes en matière de sécurité. Cette note reste d'actualité.

**Aux questions concrètes de la CGT sur la sécurité des agents itinérants comme de ceux présents sur les sites et leurs accueils, aucune réponse précise n'est intervenue. Aucune mesure**

**concrète et pérenne n'a été prise.** Il s'agissait bien d'une réunion d'information n'apportant de réponses que sur la non fouille des sacs par les agents et la mise en place de vigiles au cas par cas. **Pour la CGT, il est évidemment nécessaire de mettre en place toutes les décisions utiles pour assurer la sécurité des collègues et des usagers. Seule une politique qui donne aux services publics, et en particulier à l'ensemble des services de la DGFIP, les moyens nécessaires, permettra de lutter efficacement contre le terrorisme et d'assurer la sécurité des citoyens et la cohésion sociale.**

**Ce lundi 23/11/2015, une affluence record a été constatée sur le site de la Boudronnée (peut être aussi sur d'autres sites de la DRFIP 21), entraînant la fermeture des portes à 11h. Malgré cette décision, l'accueil s'est déroulé jusqu'à 13h. Une file d'attente de dizaines de contribuables se formait avant l'accueil primaire. Ensuite, certains contribuables ont attendu près de 2 heures avant de pouvoir être reçus.**

**La sortie des usagers a dû se faire par la sortie « Sud » du bâtiment (passage près du coffre, avec accès libre aux étages...) d'où la difficulté d'accompagner chaque contribuable vers la sortie et le risque que certains se retrouvent seuls et libres d'accéder à des zones non autorisées.**

**Par conséquent, nous demandons le recours à des vigiles certifiés afin de garantir la sécurité de tous, le plus rapidement possible ; les agents de la DGFIP ne sont pas « agents de sécurité ».**